

## Motion CA pour les Assistants d'éducation

Pour une reconnaissance du rôle et des compétences des AED au travers d'une pérennisation de leur statut:

Le statut des AED n'a pas été modifié depuis 2003 ( loi Ferry ). Cependant leur charge de travail, leurs missions et leurs compétences ont changés considérablement.

Les AED d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. Du Surveillant que l'on appelait vulgairement "pion", ils sont devenus des acteurs à part entière de la communauté éducative.

-Présent dans le quotidien des élèves, ils les gèrent tant dans l'individuel ( tuteur, écoute, conseil, lien quasi familial, accompagnement pédagogique, aide aux devoirs...) que dans le collectif ( référent classe, surveillance, animation club, projet, sécurité...).

-Collabore avec toute la communauté éducative ( personnels de l'établissement, parents d'élèves, partenaires extérieur...).

-Assure la sécurité des biens et des personnes ( entrées & sorties, comportement "déviant"...).

Disponibilité et adaptabilité, sont leur lot quotidien.

Ils en ont d'ailleurs fait preuve dans la gestion de la crise sanitaire.

Ce sont donc à la fois, des vigiles, des agents de manutention, des assistants sociaux, psychologues, médiateurs, infirmiers, des CPE bis et maintenant des profs mais ce sont avant tout des éducateurs. Tout ceci sans formation...

Il est donc temps de reconnaître leurs compétences et de leur donner un véritable statut.

Plus qu'un "job", autrefois pour les étudiants, c'est aujourd'hui un métier à part entière. D'ailleurs leur profil a considérablement évolué en 20 ans. Plus de 50% des AED ont plus de 30 ans avec de moins en moins d'étudiant puisque leur planning ne leur donne pas de plage horaire suffisamment souple.

Au contraire, voilà des pères et mères de famille qui n'aspirent qu'à la pérennité de leur situation professionnelle.

Pérennité qui renforcerait les bienfaits apportés par les AED aux élèves et à la communauté éducative :

- Lien collège-famille établi et stable
- Relation de confiance avec les élèves
- Connaissance de l'établissement, des agents, de l'administration, des professeurs .. Relation plus simple et plus efficace
- Sécurité des élèves grâce à une connaissance des différents protocoles sanitaires et médicaux au « fil du temps » puisque pas de formation..

Au niveau national, nous exigeons donc :

- **la pérennisation du poste d'AED**
- la clarification et la reconnaissance du statut
- la revalorisation de nos salaire et le paiement des « devoirs faits »
- la prime Rep et Rep+
- un plan d'embauche pour couvrir les réels besoins dans les établissements
- la formation pour tous
- la validation des acquis professionnel
- la gratuité des repas sur le temps de travail
- la collaboration avec un groupe de travail pour mettre toutes ses mesures en place